

L'an deux mil dix-sept, le seize du mois de janvier à 11 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, MALLET Philippe, JACOB Chantal, FREITAS Manuel, PELISSIER Alain, ANGLARET Pascal, BARROT Jean-François, PEGAS Paulo et MALLET Philippe et PASTRE Annie

Absents excusés : Mme COUVE Christine et M. DESSAIGNE Marc

CREATION D'UN POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin de palier à l'absence de Monsieur PASTORELLI Jonathan et de pouvoir faire tous les travaux nécessitant deux personnes, il est décidé de créer un poste d'accroissement temporaire d'activité.

La durée et le nombre d'heures seront définis selon les travaux recensés.

Monsieur le Maire sera chargé de faire le contrat et de définir le nombre d'heures et la durée du contrat.

EMBAUCHE DE MONSIEUR MALLET GUILLAUME SUR LE POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que suite à la création du poste pour accroissement temporaire d'activité, il est proposé d'embaucher Monsieur GUILLAUME MALLET sur celui-ci. La durée et le nombre d'heures seront définis selon les travaux à réaliser.

CREATION D'UN POSTE A CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR UN AGENT CONTRACTUEL POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT INDISPONIBLE OU AUTORISER A EFFECTUER SES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil qu'il faut créer un poste de contrat à durée déterminée pour un agent contractuel pour le remplacement temporaire de Melle DABERT Amélie qui est en mi-temps thérapeutique. Le contrat sera selon l'indice de référence de Melle DABERT Amélie soit IB351 / IM 328 à compter du 1^{er} février 2017.

Ce contrat la remplacera lors de son mi-temps thérapeutique ou autre congés Longue Maladie ou Grave Maladie.

NOMINATION DE MADAME MARION MAZELLA DI CIARAMMA SUR LE POSTE A CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR UN AGENT CONTRACTUEL POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT INDISPONIBLE OU AUTORISER A EFFECTUER SES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL.

Monsieur le Maire fait part qu'il faut nommer une personne sur le poste énuméré ci-dessus.

Il est donc décidé de nommer Madame Marion MAZELLA DI CIARAMMA sur ce poste.

L'indice sera le même que celui de Melle DABERT Amélie soit IB 351 et IM 328 à compter du 1^{er} février 2017.

CONFIRMATION DE LA DELIBERATION POUR LE FIC 2017

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de valider la délibération prise le 16 décembre 2016 pour la présentation du projet d'agrandissement de la salle polyvalente au FIC 2017 pour un devis d'un montant de 12 008.49 HT.

ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de la demande de Monsieur CARBOLET d'acheter la parcelle qui se situe devant sa maison pour une surface de 15 m2 environ.

Le conseil municipal accepte sa demande. Tous les frais rattachés à cette vente seront à sa charge.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 12 h 00